

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 9 mai 2019 à 19h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

88-05-2019

1. **Promesse d'achat pour une partie du lot 3841475, propriété matricule 8147-76-1382 – modification**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 82-05-2019 les membres du conseil autorisaient l'achat d'une partie du lot 3841475 pour une superficie de 14 015.08 m²;

CONSIDÉRANT QU'après entente entre les parties la municipalité pourra acquérir une plus grande superficie et que le prix de vente a été ajusté en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se portera acquéreur d'une superficie de 19 866.38 m² du lot 3841475;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modifications qui ont été apportées à la promesse d'achat;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale (ou leurs substituts) à signer la promesse d'achat. Que la promesse d'achat fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit. Que les fonds pour nécessaires pour l'achat du terrain seront pris à même le surplus accumulé de la municipalité.

Adoptée

89-05-2019

2. **Travaux de pavage de l'intersection du rang Petit 11, chemin Messier et chemin d'Acton ainsi que la réparation de la rue Ste-Marguerite**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour le pavage de l'intersection du rang Petit 11, chemin Messier et chemin d'Acton ainsi que la réparation de la rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Valérien-de-Milton s'est engagée par la résolution numéro 145-05-2019 à payer 4 950\$ taxes en sus pour le pavage de l'intersection du rang Petit 11, chemin Messier et chemin d'Acton puisqu'une partie de l'intersection est propriété conjointe des deux municipalités;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Asphalte Bernier inc. pour les travaux de pavage suivants :

- Pavage de l'intersection rang Petit 11, chemin Messier et chemin d'Acton : 14 850 \$ taxes en sus (soumission 7053);
- Réparation de la rue Sainte-Marguerite : 2 275 \$ taxes en sus (soumission 7051);

Adoptée

90-05-2019

3. **Demande de Mme Janet Éthier et M. Christian Ballard**

CONSIDÉRANT QUE Mme Janet Éthier et M. Christian Ballard se sont adressés aux membres du conseil municipal afin d'avoir la permission de garder des poules pondeuses et des poules à chair sur leur propriété située dans la rue Fil-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage ne permet pas la garde de poules dans cette zone de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer les demandeurs que les membres du conseil ne peuvent donner une suite favorable à leur demande.

Adoptée

91-05-2019

4. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 42.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

